

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Ces conditions sont applicables à tous accords et offres, de louage et location, faites avec Lastek Belgium nv

Le matériel loué reste toujours notre propriété incontestablement. Le locataire n'a pas le droit de le peindre, de le mettre en gage, de le sous-louer ou de le modifier.

La durée de location est une semaine ou multiple semaines. Le pris de location est calculé par semaine et les parties d'une semaine seront calculées comme une semaine entière.

Les tarifs de location données sont hors T.V.A. et s'appliquent à des périodes de louage d'une semaine, à mois qu'il en soit convenu autrement.

Les tarifs de location ne tiennent pas compte de : commandes, combustibles et consommables.

La période de location commence le jour de l'expédition du matériel. La période de location se termine le jour où, le matériel indemne est ramené dans nos magasins.

Le matériel sera livré en bon état par Lastek Belgium nv. Le locataire s'engage à tenir le matériel en bon état, et à le ramener dans les mêmes conditions.

Les coûts de transport et de manutention, dans nos magasins comme à destination, sont au compte du locataire.

Les biens sont toujours transportés au compte et sous la responsabilité du locataire.

Les tarifs sont applicables à jours de 8 heures, et semaines de 40 heures. Pour la location en 2 ou 3 équipes, la deuxième équipe sera mise en compte pour 75% et la troisième pour 50% du prix.

En cas de panne, le matériel loué est réparé ou remplacé le plus tôt possible.

Nous ne prenons pas la responsabilité pour des dégâts d'exploitation, causés par une panne ou le mauvais fonctionnement de matériels ou d'outils employés, ainsi que pour un retard éventuels à la livraison par nos services.

Le locataire est dans l'obligation de faire savoir à Lastek Belgium nv, l'usage du matériel hors semaine normale.

Les tarifs de location sont basés aux prix et aux circonstances du moment que le contrat de louage est signé.

Lastek Belgium nv se réserve tous les droits de changer ses tarifs.

La maintenance quotidienne, comme entre-autre les entretiens de lubrification, anti-gel etc., à l'endroit, sont faits par et au compte du locataire.

Tous les frais, qui se rapportent à la réparation et au remplacement de pièces et qui n'ont pas trait à l'usure normale, sont au compte du locataire.

En cas de panne ou de dommage, le locataire doit immédiatement aviser Lastek Belgium nv.

L'endroit où le matériel est employé, sera toujours accessible au personnel de Lastek Belgium nv, pour effectuer des travaux de contrôle ou de réparation. Les temps d'attente, causés par le fait que le matériel n'est pas accessible, sont au compte du locataire.

Le locataire est complètement responsable pour tout dommage causé au ou par le matériel, Le locataire doit pourvoir à une assurance-"tous-risques" à base de la valeur à neuf. Si le matériel est perdu, ou fortement endommagé, le locataire dédommagera le loueur pour la valeur à neuf.

Paiements de location et autres frais peuvent être comptés, jusqu'à date de complète dédommagement du matériel perdu ou endommagé.

Pour le matériel "off shore", des conditions et des prix spéciaux s'appliquent. Ceux-ci peuvent être obtenus sur demande